

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 2-2017

du lundi 6 mars 2017

Procès-verbal de la séance 2-2017 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Patrizia Clivaz Luchez

Lundi 6 mars 2017 à 20h00, à Castelmont.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à la 7^{ème} séance du Conseil communal de l'année législative 2016-2017.

Elle souhaite également la bienvenue à la Municipalité et à l'équipe de Sonomix.

Mme la Présidente passe la parole à M. Turrian, secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 58

Excusées : 16

Retard :

Absents :

Démissions :

Future admission : 1

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, la Présidente ouvre la séance.

Elle passe à l'ordre du jour. Elle propose 2 modifications pour la séance de ce soir. Elle ajoute que les Conseillers ont reçu l'ordre du jour dans les délais. Les modifications sont les suivantes :

- Pt. 9, au lieu de « Election des 12 délégués de l'ASIGOS », le point est transformé par « Election du 12^{ème} délégué de l'ASIGOS » auquel s'est rajouté la demande provenant des Verts « le remplacement de Mme Pfeiffer Junod » qui a quitté le Conseil communal.
- Pt. 13, Modification dans la pratique de l'article 51 du RCC, envoi par le bureau du Conseil communal à chaque Conseiller et non plus aux Présidents de groupes du lien internet permettant de consulter les rapports de commissions. La Présidente demande le vote du Conseil sur cette question.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Si je prends la parole maintenant, je ne sais pas si c'est le bon moment, c'est pour la question du pt. 9 de l'ordre du jour, parce qu'étant quand même maintenant devenu un spécialiste du dossier ASIGOS, ayant participé à la Commission du Conseil communal de Prilly à ce sujet, ayant également présidé la Commission maintenant interne à l'ASIGOS concernant les statuts, j'ai le sentiment qu'il est prématuré aujourd'hui d'élire un douzième délégué au Conseil intercommunal de l'ASIGOS. Je ne sais pas si voulez que je développe maintenant mon argument ou si vous voulez que j'attende le pt. 9 et on discute à ce moment-là sur l'entrée en matière.

Mme la Présidente propose à M. Deillon que l'ordre du jour soit modifié et au moment où l'on arrivera au pt. 8, il y aura la discussion sur les statuts de l'ASIGOS et au point 9, il pourra développer. Mme la Présidente demande à M. Deillon si cette proposition lui convient.

M. Deillon lui répond par l'affirmative.

Mme la Présidente demande si d'autres personnes demandent la parole.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente passe par conséquent au vote sur l'ordre du jour. Celles et ceux qui approuvent l'ordre du jour *tel que modifié* sont priés de le faire savoir en levant la main.

Vote : l'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité

Mme la Présidente passe maintenant au point 2, adoption des procès-verbaux des 12, 14 décembre 2016 et 9 janvier 2017.

2. Procès-verbaux des 12, 14 décembre 2016 et 9 janvier 2017

Mme la Présidente demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal du 12 décembre 2016 dans son intégralité.

Personne ne demande la lecture.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente passe au vote. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptent le procès-verbal du 12 décembre 2016 tel que rédigé le fassent en levant la main.

Vote : le procès-verbal du 12 décembre 2016 est accepté à l'unanimité

Mme la Présidente passe maintenant au procès-verbal du 14 décembre 2016.

Mme la Présidente demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal du 14 décembre 2016.

Personne ne demande la lecture.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente passe au vote. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptent le procès-verbal du 14 décembre 2016 tel que rédigé le fassent en levant la main.

Vote : le procès-verbal du 14 décembre 2016 est accepté à l'unanimité

Mme la Présidente passe maintenant au procès-verbal du 9 janvier 2017.

Mme la Présidente demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal du 9 janvier 2017.

Personne ne demande la lecture.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

M. le Conseiller Alexis Buchana (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Par rapport au procès-verbal du 9 janvier 2017, page 1161, je vois que M. le Syndic est maintenant membre du PS. Je pense qu'il s'agit d'une erreur. Il faut corriger.

Mme la Présidente remercie M. Buchana pour la précision de sa lecture et ajoute que la correction sera effectuée.

Mme la Présidente passe au vote. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptent le procès-verbal du 9 janvier 2017 le fassent en levant la main.

Vote : le procès-verbal du 9 janvier 2017 est accepté à l'unanimité

Mme la Présidente remercie M. Turrian pour le travail conséquent de la rédaction des 3 procès-verbaux.

3. Correspondance

Mme la Présidente précise que le bureau du Conseil a reçu plusieurs courriers depuis la dernière séance.

Une carte de vœux qui nous souhaite à tous une bonne année 2017 du Centre musulman.

Une carte de remerciements suite au décès de M. Bertrand Henzelin, dont je vous donne lecture :

- le malheur de l'avoir perdu ne doit pas faire oublier le bonheur de l'avoir connu. Que chacun de vous qui avez partagé des moments de vie et qui vous êtes associés à notre peine soient remerciés de tout cœur. Famille Henzelin.

Et, il y a une très belle photo de M. Henzelin. La Présidente laisse la carte sur le bureau pour ceux qui souhaitent la voir en fin de séance.

Mme la Présidente ajoute que le bureau a également reçu pour le Conseil communal une lettre de Mme Florence Divorne, épouse de M. Pierre-Michel Divorne, notre Boursier :

- Mesdames, Messieurs, je me passe des formules d'usage pour vous adresser ce petit mot. J'ai rencontré Pierre-Michel Divorne lors d'une sortie du Conseil communal de Lutry, tous deux Conseillers communaux. Lui, radical pur sucre et moi socialiste. Une association contre nature diraient certains, une richesse, un contraste et une complémentarité enrichissante en diraient d'autres. En plaisantant, nous racontions à nos amis, qui étaient favorables à un rapprochement gauche – droite, que nous avions un peu trop bien réussi. Comme en politique, ce contraste nous a aussi valu des frictions, mais je vous dois quand même l'une de nos dernières disputes. Pierre-Michel était fatigué, tendu, avec ce budget communal flanqué d'un nombre démesuré d'amendements, avec ce jeu du pouvoir exercé lors de la deuxième séance du Conseil prévue. J'étais moi-même fâchée de ce que j'ai ressenti comme une utilisation abusive de nos droits, une attitude qui utilise et fragilise notre démocratie. Je n'irai pas au-delà dans mon mouvement d'humeur. Il me semble qu'il y a assez à faire pour le bien de votre Commune, assez d'intérêts communs pour travailler en toute intelligence, pour respecter le travail et la probité de tous ceux, employés comme élus, qui s'investissent entièrement et non du bout des lèvres pour le bien de l'ensemble de votre Ville. Avec mes salutations et tous mes vœux pour l'avenir. Florence Divorne.

4. Communications du bureau

Mme la Présidente commence, une fois n'est pas coutume, par la communication des retransmissions des séances par Sonomix :

- Le vendredi 10 mars 2017 à 20h00
- Le samedi 11 mars 2017 à 14h00
- Le dimanche 12 mars 2017 à 19h00
- Le samedi 18 mars 2017 à 19h00
- Le dimanche 19 mars 2017 à 14h00

Mme la Présidente remercie l'équipe de Sonomix.

Comme elle l'a déjà transmis aux présidents de groupes, la Présidente précise que l'élection complémentaire à la Municipalité a été fixée au dimanche 11 juin pour le premier tour et au dimanche 2 juillet pour un éventuel deuxième tour.

Le 19 juin, à 19h15, avant le Conseil, entre 19h15 et 20h00, le Commandant de la POLOUEST viendra présenter son service. Il le fait régulièrement, entre autres en début de législature. La Présidente pense que c'est intéressant de l'entendre parler de l'organisation de la police du district.

Plusieurs informations de la part du bureau ont été communiquées ces deux dernières semaines, dans l'ordre :

- une conférence qui aura lieu le 16 mars sur le thème de la santé et des proches aidants, conférence donnée par Mme Monod, médecin gériatre et cheffe du service de la santé publique. La Présidente remercie les Conseillers de diffuser l'information autour d'eux.
- La sortie à Plan Sépey. La Présidente rappelle le délai d'inscription fixé au 10 mars.
- Au mois de juin, la diffusion d'un documentaire « Plan fixe » qui concerne une personnalité qui a siégé entre autres dans ce Conseil, Me Claude Reymond. Tous les Conseillers sont invités. La présentation aura lieu dans la salle du Conseil communal et sera suivie d'un apéritif. La Présidente remercie la Municipalité pour cela.

Mme la Présidente rappelle également les prochains événements organisés par Prilly Animation, le 8 avril, un vide grenier.

Mme la Présidente précise que le 3 avril, il y avait en principe un Conseil communal qui a été annulé. Dans la mesure où les différents groupes avaient souhaité, entre autres pour les personnes qui commencent au Conseil que des membres du Conseil plus anciens, expérimentés, donnent une information aux nouveaux sur le fonctionnement d'un Conseil communal, le bureau se propose de le faire le 3 avril, en espérant que tout le monde n'ait pas déjà rempli cette plage dans son agenda. Le 3 avril à 19h00. La séance durera environ une heure, une heure et quart, et sera suivie d'un apéritif. Tous les Conseillers, anciens et nouveaux, sont cordialement invités.

Dernière communication du bureau. La Présidente demande aux Conseillers, lorsqu'ils changent d'adresses mail ou postale ou de numéro de téléphone de le communiquer au secrétaire du Conseil.

M. le Conseiller Blaise Drayer (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Avez-vous remarqué que le 2 juillet, c'est pendant les vacances scolaires ?

Mme la Présidente répond qu'elle ne sait pas si le service de l'Etat l'a remarqué.

M. le Conseiller Blaise Drayer (Les Verts) a la parole

C'est juste qu'au niveau démocratique, il risque d'y avoir beaucoup de gens qui ne vont pas pouvoir voter, même s'ils ont la possibilité de le faire en avance.

Mme la Présidente lui répond qu'elle espère que cas échéant, ils le feront en avance et remercie M. Drayer.

5. Communications municipales

Mme la Présidente précise que la liste a été adressée avant la séance du jour. Elle demande si la Municipalité souhaite la compléter.

La Municipalité ne souhaite pas la compléter.

Mme la Présidente demande si la parole est demandée.

Mme la Conseillère Federica Vono (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chère Municipalité,

Ma question s'adresse à vous concernant le concours d'architecture pour le site Malley Gare. Je souhaitais simplement connaître le mode de sélection des membres du jury et tout particulièrement savoir comment Mme la Présidente de ce Conseil a été désignée comme représentante des habitants et tout simplement, pourquoi n'avoir pas sélectionné un citoyen lambda, je dirais entre guillemets, ou d'une association de quartier ? Merci beaucoup.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Volontiers Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Mme Vono,

Il nous semblait, parce que nous sommes deux, il y a la Commune de Renens et la Commune de Prilly, nous avons essayé de faire la même chose, il nous semblait que qui pouvait le plus représenter la population que la Présidente ou le Président du Conseil communal de chacune de nos deux communes. Ça évitait une élection, peut-être pendant les vacances, que sais-je, et nous n'aurions jamais pu trouver un mode de faire qui convienne à tout le monde, à quelle association ? On en choisissait une, les autres auraient demandé : et nous ? A un moment donné, nous nous sommes dit : Mme la Présidente qui est au perchoir, qui est en dessus de nous, même de la Municipalité, quoi de plus naturel que ce soit elle qui représente la Commune de Prilly et ses habitants dans le jury de concours. Et pour les autres membres du jury de concours, il y a les politiciens de chaque commune ; c'est malheureusement pour certains peut-être, incontournable, et il y a aussi les professionnels, les ingénieurs, architectes. C'est un règlement de la société des ingénieurs, la SIA, qui donne la structure et la composition d'un concours d'une telle importance.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie la Municipalité pour ces informations et passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

Mme la Présidente demande si quelqu'un sollicite la parole.

Ce n'est pas le cas.

7. Assermentation(s)

Mme la Présidente a le plaisir d'accueillir au sein ce soir du conseil Mme Soraya Ait-Selmi en remplacement de M. Jean-Pierre Rosset démissionnaire, ceci pour le parti socialiste. Mme Ait-Selmi habite Prilly depuis de nombreuses années et elle a été parrainée selon les règles qui prévalent dans le Conseil.

Mme la Présidente invite Mme Ait-Selmi à s'avancer devant le bureau et invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation.

La Présidente lit la promesse solennelle :

« Madame, je vais lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

La Présidente adresse ses félicitations à la Conseillère pour son assermentation et demande à l'assemblée de l'applaudir et l'invite à regagner les rangs de son parti.

8. Préavis municipal N° 01-2017 soumettant l'adoption des nouveaux statuts de l'ASIGOS consécutifs à la sortie de ladite association, au 31 décembre 2016, des communes de la Chamberonne «Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens».

Mme la Présidente rappelle que le préavis a pour but d'accepter ou de refuser les nouveaux statuts de l'ASIGOS suite à la sortie des communes précitées. Elle ajoute que ces statuts ne peuvent en aucun cas être amendés. De ce fait, il n'y aura pas de lecture détaillée de ceci.

Mme la Présidente appelle M. Deillon rapporteur de la Commission pour la lecture de la partie « Délibérations ».

Lecture du rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion et demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission de lire la partie « Vote final »

Lecture du rapport.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente passe au vote sur l'amendement déposé par la Commission, soit au point 2 « de nommer subséquentement les, non pas douze, mais le douzième délégué de Prilly au Conseil intercommunal de l'ASIGOS dans sa nouvelle composition »

Vote : l'amendement proposé par la Commission est accepté à l'unanimité

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission de lire la partie « Conclusions ».

Lecture du rapport.

Mme la Présidente précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°01-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter les nouveaux statuts de l'ASIGOS, consécutifs à la sortie de l'association des communes de la Chamberonne «Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens» ;
2. de nommer subséquemment le 12ème délégué de Prilly au Conseil intercommunal de l'ASIGOS dans sa nouvelle composition.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 01-2017 telles qu'amendées sont acceptées à l'unanimité

9. **Election d'un 12ème délégué de la ville de Prilly au Conseil intercommunal de l'ASIGOS et remplacement de Mme Pfeiffer Junod.**

Mme la Présidente propose de commencer par le remplacement de Mme Pfeiffer Junod. Mme Pfeiffer Junod représentait le parti des Verts et a quitté le Conseil. Les Verts, dans la répartition qui a été faite lors du contrat de législature, ont deux Conseillers qui les représentent. La Présidente demande à M. Boulaz de lui faire part de sa proposition.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe des Verts et Vertes proposera M. Blaise Drayer en tant que remplaçant de Mme Ruth Pfeiffer.

Mme la Présidente remercie M. Boulaz et demande s'il y a une autre proposition dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Vote : Mme la Présidente propose donc d'applaudir M. Blaise Drayer.

Mme la Présidente passe à présent à l'élection du douzième délégué. Elle donne la parole à M. Deillon.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Simplement, j'ai participé et présidé d'ailleurs mercredi passé la séance de l'ASIGOS qui traitait justement de ces nouveaux statuts. J'en ai profité pour débattre avec le Président ad intérim du Comité de direction, parce que beaucoup d'entre nous sont toujours étonnés de voir que les communes de la Chamberonne étant sorties, que nous avons d'ailleurs accepté de laisser sortir par notre décision à la fin de l'année passée, sont encore et toujours présentes et siègent encore et toujours et participent à notre discussion en plénum, ainsi que dans les commissions. Il m'a été répondu la chose suivante : aujourd'hui et jusqu'à acceptation par le Conseil d'Etat, ce sont les anciens statuts qui sont et demeurent en force. Ces anciens statuts ne nous donnent en fait que 11 délégués, 11 délégués qui sont aujourd'hui déjà désignés. Alors, sans aucun doute, lorsque les nouveaux statuts seront rentrés en force, il sera nécessaire d'élire un douzième, mais si nous élisons ce soir le douzième délégué, ça va nous poser un problème la semaine du 20 mars, semaine durant laquelle l'ASIGOS va siéger dans son ancienne composition et selon ses anciens statuts. A mon sens, il faut simplement reporter cette élection du douzième délégué à partir du moment où les nouveaux statuts seront rentrés en force et acceptés par le Conseil d'Etat. Le faire avant créerait un certain malaise, parce que finalement, lesquels des douze délégués éventuellement nommés participeront à l'ASIGOS dans quinze jours ?

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je ne vois pas vraiment le problème. Je pense qu'on peut très bien élire le douzième délégué ce soir pour le jour où les nouveaux statuts seront approuvés par le Conseil d'Etat. C'est ce qu'on fait toute le temps. On élit le Grand Conseil ou le Conseil communal avant la dernière séance du précédent Conseil et c'est le nouveau Conseil qui siège dès que c'est le moment qu'il siège. On n'a pas besoin d'attendre que les anciens statuts ne soient plus en vigueur pour élire ce douzième délégué. Je dirais même que si, par hypothèse, les nouveaux statuts sont approuvés par le Conseil d'Etat et que tout de suite après, il y a une séance de l'ASIGOS avant même que notre Conseil ait une séance et ait pu élire le douzième délégué, alors c'est là que nous aurons un problème. Donc, je vous propose de maintenir ce point, d'élire le douzième délégué ce soir. Je profite que j'ai la parole pour dire que le PLR présente pour ce poste M. Jean-Marie Abomo Samba. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'enchaîne dans le sens de Mme Colette Lasserre. Je pense que rien ne nous empêche de nommer un délégué aujourd'hui et l'entrée en vigueur sera pratiquement après la décision du Conseil d'Etat. Donc, c'est très pratique, merci.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de continuer dans cette voie et de nommer la personne en sachant que cette douzième personne ne prendra son mandat effectif qu'une fois les statuts ratifiés.

Elle ajoute qu'un savant calcul de pourcentage de représentativité au sein du Conseil donne ce douzième poste aux partis de droite. Les partis de gauche ont accepté ce type de calcul. Le groupe PLR présente M. Abomo Samba. Le groupe PDC a clairement dit qu'il ne présenterait personne. Mme la Présidente demande si le groupe UDC souhaite présenter quelqu'un.

Le groupe UDC répond par la négative.

Vote : Mme la Présidente propose donc d'applaudir par acclamation M. Jean-Marie Abomo Samba.

10. **Préavis municipal N° 02-2017 sollicitant un crédit d'études de CHF 116'000.-, pour la participation de la Commune de Prilly au financement du SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), à hauteur de CHF 101'000.-, et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), à hauteur de CHF 15'000.-.**

Mme la Présidente précise que le rapport ne contient pas d'amendement. Elle appelle dès lors Mme Nicole Genet, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Lecture du rapport

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le rapport.

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Messieurs les Conseillers, Mesdames les Conseillères,

Juste en guise d'entrée en matière, une remarque que je pense importante de faire en plénum, je suis surprise de la longueur de ce préavis. Je pense que ça aurait mérité quelques explications. Il y a quand même pas mal de nouveaux Conseillers et de nouvelles Conseillères au sein de ce Conseil qui, peut-être, ne sont pas à l'aise tous et toutes avec cette terminologie. Ils ne connaissent peut-être pas dans les détails ces projets, ces chantiers. Je trouve que le préavis est maigre et j'aimerais bien que ce soit gardé en tête pour les prochaines fois, si on peut avoir quelques explications et quelques développements dans les préavis de manière générale, merci.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Peut-être juste une petite question qui a déjà été posée à un Conseil, mais je reviendrai dessus. Si je lis la 2^{ème} page du rapport, on lit que pour le Nord, le LEB a programmé en 2024, dixit une grande infrastructure pour faire passer le train au tunnel sous la route du Chasseur. Peut-on avoir plus de détails là autour et notamment sur le sort de la halte de Prilly Chasseur ? Merci.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, M. Boulaz,

Oui, on aurait pu se passer de cette remarque, mais après on nous aurait accusé de cacher quelque chose. C'est en effet une très très bonne nouvelle qui nous est parvenue de la part de la direction du LEB. L'OFT a accepté d'intégrer dans son programme 2025-2030 une amélioration sensible du carrefour du Chasseur et il en a besoin, en essayant de trouver une solution. Alors, il y a deux solutions. L'une, c'est de passer par-dessus et l'autre, c'est de passer par-dessous. A partir de là, on va comparer ce qui peut être comparable et il s'avère en effet que, pour le moment, dans les comparaisons, celle qui tient la corde, c'est celle qui passe par-dessous. Quand à savoir exactement par où elle va passer, comment elle va passer, ce que ça va coûter, quels sont les travaux préparatoires, vous imaginez bien que pour quelque chose qui va se faire à peu près dans les années 2025, on va attendre encore un petit moment que ça se précise.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour la bonne nouvelle.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Je note que la langue de bois va aussi bien que les foreuses futures du LEB, à voir, ça ne répond donc pas à ma question. Je le suggérerais donc différemment plus comme une forme de pré vœu à ce que la Municipalité de Prilly cherche absolument à maintenir ce point d'arrêt qui dessert quand même au Nord Mont-Goulin assez facilement, respectivement au Sud un certain nombre d'habitations.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande à la rapportrice de la Commission de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

Mme la Présidente précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°02-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'études de CHF 116'000.- pour :
 - a) Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) CHF 101'000.-
Participation aux chantiers d'études
 - b) Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) CHF 15'000.-
Participation aux chantiers d'études
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par les projets du présent préavis, en vue de leur mise en oeuvre ;

3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum par la rubrique 420.331 « Urbanisme et constructions » ;
4. de faire figurer sous la rubrique 420.390 « Urbanisme et constructions » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 02-2017 sont acceptées à l'unanimité, moins 1 avis contraire.

11. **Préavis municipal N° 03-2017 sollicitant un crédit (dont le montant sera communiqué par le préavis lui-même) destiné à la mise en place d'une structure scolaire provisoire à Corminjoz.**

Mme la Présidente précise que le rapport ne contient pas d'amendement.

Elle appelle dès lors Monsieur Philippe Marolf, rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Monsieur le rapporteur de la Commission a la parole

Lecture du rapport

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le rapport.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

Mme la Présidente précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°03-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 152'300.- TTC, destiné à la mise en place d'une structure scolaire provisoire sur la parcelle communale de Corminjoz ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir ce crédit en une seule fois par la rubrique 512.331 « Bâtiments primaires – Entretien des bâtiments » ;
4. de faire figurer sous la rubrique 512.331 « Bâtiments primaires – Entretien des bâtiments » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit ;

5. de porter un montant de CHF 43'200.- TTC au budget 2017 pour la location de la structure, du 1er août au 31 décembre, dans le compte 512.3161 « Locaux scolaires de Corminjoz », dont à déduire le montant correspondant à une période de 5 mois prévu audit budget sous « Loyers imputés » du chapitre concerné.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 03-2017 sont acceptées à l'unanimité, moins 5 abstentions.

12. **Préavis municipal N° 04-2017 répondant au postulat N° PO 3-2016 de M. le Conseiller Olivier Pilet et consorts «demandant la possibilité d'étudier la prolongation de l'heure d'ouverture dans le règlement de la piscine», et sollicitant subséquemment l'octroi d'un montant complémentaire de CHF 25'000.- au budget 2017, destiné à l'engagement de personnel auxiliaire supplémentaire pour la piscine de la Fleur-de-Lys.**

Mme la Présidente précise que le rapport contient un amendement. Elle appelle dès lors Madame Geneviève Nosedo Guignard, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Madame la rapportrice de la Commission a la parole

Lecture du rapport

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Peut-être juste en préambule, par rapport à cette discussion qui a eu lieu en Commission, le fait qu'il y a eu beaucoup de questions, beaucoup d'intérêt par rapport à cette piscine qui sortait parfois un peu du cadre de la réponse à ce postulat, simplement dire aux différents partis qu'on est tout à fait ouverts à ce que la Commission de gestion vienne poser toutes les questions sur le fonctionnement plus détaillé de la piscine, l'organisation au niveau des ressources humaines, etc. Donc, peut-être, si vous avez cette envie d'en savoir plus sur la piscine, c'est volontiers qu'on reçoit la Commission de gestion pour en discuter. Merci.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. le Conseiller Charles Henri Exquis (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je me permets de m'adresser à M. Mattia, Municipal. Je suis conscient que le montant de CHF 25'000.- n'est pas important. Mais, je trouve vos réponses à nos questions extrêmement évasives. Vous êtes venu seul, c'est marqué dans le rapport, alors que vous pouviez vous adjoindre M. Faraone pour répondre avec précision à nos questions. Je trouve votre comportement regrettable.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous ne souhaitons pas du tout remettre en question ni le préavis, ni le principe d'une période d'essai. Je me pose la question sur le bien fondé de l'amendement. Le préavis demande une rallonge budgétaire sur le budget 2017. A mon avis, on ne peut pas maintenant déjà dans ce préavis faire un amendement qui touche directement le budget 2018 et suivants. A mon avis, c'est à cet automne que le rendez-vous sera fixé entre le Conseil et la Municipalité sur le budget 2018 et c'est à ce moment là que nous devons ou non redonner CHF 25'000.- de budget pour l'ouverture prolongée et non pas aujourd'hui avec un amendement sur ce préavis.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Monsieur le Municipal,

J'espérais que vous apporteriez des réponses aux questions de la Commission qui sont restées justement sans réponse lorsqu'elle a délibéré.

Donc, je lis dans le rapport, serait-il envisageable de repousser la fermeture à 20h30 en cas de grand beau temps ? Autre question : serait-il possible comme ce fut le cas de prolonger la fermeture du mois de septembre ? En lisant le rapport, je m'attendais vraiment à ce que vous veniez ce soir avec des réponses, puisque vous n'avez pas pu les donner au moment où la Commission a délibéré. Je complétera sur ce qu'a dit M. Exquis tout à l'heure et par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure. J'ai l'impression qu'il y a un malentendu. Si vous demandez CHF 25'000.- pour une prestation supplémentaire, je pense qu'il est assez justifié de la part de la Commission de demander comment les choses se passent, comment les gens sont engagés, selon quels statuts, comment le travail d'équipe est organisé, etc., pour pouvoir juger si ces CHF 25'000.- sont nécessaires, si on pourrait faire autrement, si c'est trop, si ce n'est pas assez, etc. La Commission ou la Commission de gestion ne sont pas là juste pour recevoir des informations sur la manière dont la piscine est organisée, mais véritablement pour décider, préaviser auprès de notre Conseil si ce montant, cette demande que vous faites, est justifiée. C'est pour ça que je reste dans l'attente de quelque chose d'un petit plus solide à nous mettre sous la dent pour vraiment décider.

Maintenant, sur l'amendement de la Commission, notre groupe va le soutenir. Oui, il y a la question technique. Je pense que la Commission y répond quand elle dit qu'elle invite la Municipalité à revenir avec un nouveau préavis à la fin de cette période. Je pense que la Commission a voulu souligner et à juste titre qu'il s'agissait d'un essai, d'une nouvelle prestation et puis qu'il faudra voir si elle est utile et il ne s'agit pas d'un montant qu'on vote une année et qu'on va renouveler automatiquement année après année. La discussion pourrait se faire au moment du budget, mais si on a aussi par exemple un préavis, comme le suggère la Commission, après deux ans de fonctionnement, ça nous permet de nous faire une opinion éclairée sur l'utilité de cette mesure. L'un dans l'autre, nous étions un peu mitigés au sein du groupe PLR, parce qu'on est favorable sur le fond à cette ouverture prolongée, au postulat, nous l'avons soutenu, et on pense que c'est une bonne chose, on est un peu moins enthousiastes sur la qualité des réponses qui ont été apportées et le fait que, celui qui aurait pu répondre, M. Faraone qui est le gardien chef, n'était pas là quand la Commission a délibéré, mais dans l'ensemble, nous sommes favorables à ce préavis. Je vous remercie.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Presque une année, chapeau ! On l'attendait un tout petit peu cette attaque extrêmement personnelle au final sur le fond, la forme du préavis. Vous avez presque tenu une année au PLR sur notre cher municipal Vert et son premier préavis rédigé. Je relèverais plein de choses, d'une part et pourtant sans une blague méchante de notre part, M. Deillon n'était pas présent à la Commission et on a quand même refait toute l'histoire de la piscine même si Fabien n'était pas là, donc je vous rappelle que le préavis portait à la base sur l'ouverture ou pas d'une demi heure de plus. Il n'était donc pas prévu et il n'y avait aucune raison dans cette Commission que les questions s'élargissent au-delà. Le débat d'idées a été lancé, certes, mais je crois et à voir je n'ai pas du faire assez de défense aujourd'hui au travail, qu'il n'y avait aucune raison en l'occurrence de déplacer un chef de service pour savoir si on ouvrait 30 minutes de plus ou pas. Les autres questions étaient largement excédentaires.

Au surplus, effectivement, je pense que c'est à la Commission de gestion de s'en occuper, donc on notera plus une attaque politique qui n'a que peu de sens. On peut regretter ce doux mélange fond – forme. C'est à vous de voir si vous privilégiez le bien être des citoyens ou le soi disant préavis incomplet. A cet égard, je relèverai quand même que pour une fois, il a été répondu à un postulat en même pas deux séances. On ne peut pas en dire autant jusqu'à présent et je pense que c'est un point tout à fait à souligner.

M. le Conseiller Olivier Pilet (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par rapport à la remarque de M. Deillon, la question a été posée pour deux ans pour avoir une vue d'ensemble plus large par rapport aux étés qu'on vit actuellement, sachant qu'il suffit qu'on aie un été un peu pourri qui se passe et la fréquentation sera beaucoup plus basse, d'où l'aspect de l'amendement sur deux ans. Merci.

M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sans m'attaquer ni à un parti, ni à une personne, je rappellerai juste à ceux qui ont répondu que la Commission de gestion pourrait se pencher très en détail sur ce préavis, la Commission de gestion est invitée à travailler sur la gestion passée. Il me semble tout à fait normal qu'une Commission ad hoc élargisse quelque peu le débat, afin de posséder tous les éléments nécessaires pour pouvoir se prononcer. Quand on parle des horaires, si c'est 20h30, 21h00 le vendredi, le samedi ou le dimanche, ce sont des éléments qui sont nécessaires à la Commission ad hoc et non pas à la Commission de gestion, parce qu'après la Commission de gestion viendra dire qu'il est trop tard, que la Commission ad hoc avait approuvé la chose. Donc, je rappellerai juste que la Commission de gestion, c'est le travail de la gestion passée et là que le travail était bien à faire par la Commission ad hoc, ce qu'elle a essayé de faire, je l'en félicite et l'en remercie, mais pas à la Commission de gestion l'année prochaine. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente demande à M. Deillon s'il souhaite déposer un contre amendement.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Non Mme la Présidente. Simplement, je propose à l'assemblée ici présente de ne pas voter l'amendement, parce qu'il n'apporte rien et contrairement à ce que nous a dit Mme Lasserre Rouiller, il n'y a nullement lieu de revenir avec un préavis pour modifier les heures d'ouverture de la piscine, ça me paraît être largement de compétence municipale. Tout ce que la Municipalité aura à faire, c'est de mettre dans son budget le montant nécessaire à apporter le service qu'elle juge bon. Libre éventuellement encore à nous d'aller faire une motion, un postulat réclamant le contraire ou de faire, comme on sait si bien le faire, un amendement dans le budget pour aller dans l'autre sens, ça c'est quelque chose qui est possible. Donc, je vous invite vivement à ne pas soutenir l'amendement et de ne pas perdre de temps là-dessus.

Mme la Présidente passe au vote sur l'amendement qui consiste à mettre cette mesure à l'essai sur une période de deux ans.

Vote : l'amendement est accepté, moins 17 avis contraires et 1 abstention.

Mme la Présidente demande à la rapportrice de la Commission de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

Mme la Présidente précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°04-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un montant complémentaire de CHF 25'000.- destiné au financement du personnel supplémentaire permettant une ouverture prolongée de la piscine de la Fleur-de-Lys à 20h pendant les vacances scolaires ;
- 1bis de mettre cette mesure à l'essai pour une période de deux ans ;
2. de financer cette dépense par le budget de fonctionnement 2017 du chapitre « Administration générale », compte 171.3012 « Personnel occasionnel », ainsi que 171.3030 « Cotisations AVS-AF-AC », 171.3040 « Cotisations CIP » 171.3050 « Assurance accidents » ;
3. de considérer que le présent préavis répond au postulat n° PO 03-2016 de Monsieur le Conseiller Olivier Pilet et consorts « demandant la possibilité d'étudier la prolongation de l'heure d'ouverture dans le règlement de la piscine », et de classer ledit postulat.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 04-2017 sont acceptées à l'unanimité, moins 2 abstentions

13. Vote, par le Conseil, de la pratique d'envoi du lien internet pour les rapports de commissions

Mme la Présidente rappelle la teneur de l'article 51 du Règlement du Conseil. Elle ne lit que la fin du premier paragraphe. Le bureau met à disposition sur l'extranet le rapport de Commission et le transmet par courrier ou par voie électronique en cas d'accord, conformément à l'article 116 aux présidents des groupes politiques, aux membres de la Commission, ainsi qu'à la Municipalité au plus tard 6 jours avant la séance concernée.

A la demande de pratiquement tous les présidents de groupes, il a été demandé au bureau si le secrétaire du Conseil communal, plutôt que d'envoyer le lien internet sur le rapport de la Commission aux présidents de groupes, qui ensuite doivent envoyer ce lien aux membres de leur groupe, ne pouvait pas directement envoyer le lien internet à tous les Conseillers communaux qui reçoivent la documentation par voie électronique. Bien sûr, cela implique une application du Règlement qui n'est plus tout à fait stricte. Mme la Présidente a donc pris contact avec le service juridique du service des communes qui, dans la mesure où la finalité, c'est-à-dire que chaque Conseiller obtienne le rapport des commissions dans un délai raisonnable avant la séance du Conseil et que ce but soit atteint, le service des communes informe qu'il n'est pas nécessaire de changer l'article du Règlement. Il suffit que le Conseil soit d'accord avec la proposition.

Mme la Présidente soumet donc cette proposition au vote, sachant que si un jour, le Règlement du Conseil devait être modifié de manière plus approfondie, celui-ci serait dès lors adapté aussi pour le premier alinéa de l'article 51.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions.

M. Jean-Baptiste Di Natale (PDC) a la parole

Mme la Présidente, merci,

J'ai une question d'ordre pratique. Jusqu'à maintenant, les présidents de groupes recevaient le lien ou le document, dans l'ancienne version sous format papier, ensuite la responsabilité est la leur de le transmettre aux collègues de groupe. Maintenant, certaines personnes de ce Conseil ne souhaitent pas recevoir de la documentation électronique. Si le secrétaire du Conseil envoie à tout le monde ce lien qui permet d'avoir accès à la version électronique, qu'en est-il de ceux qui souhaitent tout recevoir par papier ?

Mme la Présidente demande au secrétaire du Conseil de lui indiquer le nombre de personnes qui reçoivent les documents du Conseil par papier. Elle demande également aux présidents de groupes qui étaient partants sur cette manière de faire comment ils procèdent au sein de leurs groupes pour les personnes qui souhaitent recevoir les documents par papier.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Je crois que ceux qui veulent recevoir les documents papier, ce sont les documents pour la séance avec les préavis, ce ne sont pas les rapports.

Nous, à l'époque, quand on les recevait sous format papier, comme président, je ne sais pas comment faisaient les autres, personnellement, quand j'avais le temps, je les scannais et je les envoyais à tout le groupe, à ceux qui possédaient une adresse mail. A présent, c'est tout le monde. Après, ceux qui n'ont pas envie de recevoir les mails, ils les détruisent. Ils ne sont pas obligés de les lire, ils sont libres. Donc, je ne vois pas vraiment le problème et c'est pour cela que j'avais fait la proposition, comme M. Turrian envoie le lien à un grand nombre de Conseillers, mais pas à tous, qu'il l'envoie à tous et pour lui, ça revient au même à mon avis, la charge de travail, c'est juste un autre groupe d'adressage et pour les présidents de groupes qui avons déjà pas mal à faire il me semble, ça nous soulagerait de cette tâche supplémentaire. L'idée, c'est de profiter de la technique, d'internet, du courriel pour nous simplifier à tous la tâche.

M. Jean-Baptiste Di Natale (PDC) a la parole

Merci.

J'abonde dans ce sens. Je voulais juste être sûr que chaque Conseiller communal a bien compris qu'il ne recevra pas de document papier pour ceux qui souhaitent recevoir tout le reste par papier. Il n'y aura pas d'envoi papier, mais uniquement un courrier électronique.

Mme la Présidente rappelle que les rapports de Commission n'étaient déjà pas envoyés par papier et précise que ça ne change rien. Elle demande parmi les personnes dans l'assemblée qui ne veulent pas recevoir les documents par courrier électronique comment ils reçoivent les rapports de Commission jusqu'à présent.

On lui répond qu'ils ne les avaient pas.

Mme la Présidente résume qu'au mieux, ça améliore la situation et au pire, c'est le statu quo.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres interventions.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente passe au vote.

Vote : le principe de l'envoi par courriel des rapports de commission à tous les Conseillers est accepté à l'unanimité.

14. Motions, postulats et interpellations

Mme la Présidente précise que le bureau du Conseil a reçu une interpellation de M. Ihsan Kurt et un postulat de M. Deillon. Comme elle a reçu l'interpellation hier soir, le postulat en fin d'après-midi, elle donne la parole d'abord à M. Kurt.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Messieurs les Conseillers municipaux, Madame la Conseillère municipale,

Interpellation

Quelles informations pour encourager la naturalisation?

En Suisse, la naturalisation est particulièrement compliquée et restrictive, si l'on compare avec les pays voisins. La nouvelle loi fédérale sur la naturalisation, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2018, durcira encore les critères pour accomplir une telle démarche. La procédure est longue et variable d'une commune à l'autre. Pour éviter toute décision arbitraire, les autorités s'efforcent d'harmoniser les critères d'octroi de la naturalisation aux trois échelons politiques.

Plus de deux millions de personnes n'ont pas de passeport suisse, alors qu'elles font partie de la population résidente et participent, sur le long terme, à la vie économique, sociale, sportive et culturelle. Elles paient des impôts mais ne peuvent participer aux décisions politiques qui influencent directement leurs conditions de vie. La nouvelle loi privera environ 650 000 personnes du droit de déposer une demande de naturalisation.

En juin dernier, le Conseil fédéral a promulgué l'ordonnance fixant au 1er janvier 2018 l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité, adoptée par les Chambres fédérales le 20 juin 2014. Prenant acte de cette décision, le Conseil d'Etat vaudois encourage les migrants à se naturaliser.

Il précise que toutes les demandes de naturalisation déposées avant le 1er janvier 2018 seront traitées sous la procédure actuelle. Le gouvernement cantonal demande aux communes de rester impliquées dans l'accompagnement des candidats. Ce seront dorénavant 10 ans de séjour et un permis C qui seront nécessaires en lieu et place des simples 12 ans de résidence avec une autorisation de séjour. Il y a donc effectivement un intérêt prépondérant à informer et encourager les personnes concernées à entamer une démarche de naturalisation, étape importante du processus d'intégration, avant la fin de cette année.

Les différentes informations disponibles sur le site du Service de la Population mentionnent la volonté de promouvoir la démarche, un encouragement aux personnes intéressées et une invitation aux communes à en faire de même. Aucun détail n'est cependant donné sur la nature de cet encouragement. C'est pourquoi, et au-delà des simples déclarations de principe, nous souhaitons poser à la Municipalité les questions suivantes :

- *Quelles mesures d'information et d'encouragement la Municipalité envisage-t-elle concrètement ?*
- *Quelles sont les besoins administratifs et de ressources humaines nécessaires pour gérer des demandes de naturalisation ?*
- *La Municipalité pense-t-elle, par exemple, informer personnellement tous les étrangers ayant le droit de déposer une demande jusqu'à fin décembre 2017 ?*
- *Partant du constat que la procédure est longue et complexe, quelles sont les mesures concrètes prises pour accélérer le traitement des demandes ?*

Merci de votre attention.

Mme la Présidente remercie M. Kurt et précise qu'elle transmet l'interpellation à la Municipalité, elle est soutenue par 5 personnes.

Mme la Présidente informe que le bureau a également reçu en fin de journée un postulat pour une utilisation plus efficiente de nos diverses salles de M. Fabien Deillon. La Présidente donne la parole à M. Deillon.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je dépose maintenant un postulat pour une utilisation plus efficiente de nos diverses salles.

Notre commune dispose de nombreuses salles. Celles-ci sont réparties à divers endroits tel que le Château, Castelmont, piscine, bâtiment de la grande salle avec la grande salle, la petite salle au rez inférieur, petite salle en haut, etc. De plus il y a encore des salles diverses comme par exemple celle utilisée pour le bureau de vote, des salles dans les écoles, des salles pour quartier solidaire et encore dans l'abri PC du Grand-Pré ou le refuge.

Toutes ces salles sont mises à disposition de différents usagers tels que le Conseil communal, les commissions du Conseil communal, les partis politiques, les associations et encore bien d'autres. Elles sont très très demandées. Elles sont parfois tellement demandées qu'il est impossible d'en obtenir. Par exemple, en plus de 10 ans mon parti politique n'a pu obtenir une salle que 2 fois.

Durant notre première législature, lorsque j'avais demandé à pouvoir organiser des séances préparatoires à Castelmont, on m'avait répondu qu'on ne souhaitait pas prêter de salle à ce Parti. Par la suite, lorsque j'étais Président du Conseil, j'avais obtenu à l'arrachée une salle un samedi après-midi, mais on m'avait tout d'abord répondu que c'était un week-end de votation et que tout Castelmont était réservé durant tout le week-end pour le dépouillement. Ce n'est qu'en insistant et en précisant qu'étant président du bureau de dépouillement, je trouvais que l'usage d'une salle durant 2 heures le samedi ne perturberait pas le dépouillement du dimanche, que j'avais obtenu la précieuse autorisation.

A plusieurs reprises notre commission des finances est restée sans toit. Elle a dû se réunir parfois chez l'un de ses membres et aussi plusieurs fois au bistrot. En rentrant du bistrot où avait dû siéger la commission des finances, j'ai constaté que des salles étaient visiblement inoccupées, car elles n'étaient pas éclairées.

J'ai donc investigué un peu, posé des questions et je sais désormais que l'attribution des salles se fait de manière un peu frileuse :

- la salle de réunion de la piscine n'est que très peu utilisée selon l'aveu des personnes rencontrées durant les travaux de la COFIN. La COFIN y a suivi un cours traitant de la comptabilité communale et a pu après le cours y organiser sa séance ;
- lorsque nous sommes dans un week-end de dépouillement l'entier de Castelmont est déclaré indisponible tout le week-end.
- Quand rien d'autre n'est libre, il n'est pas concevable de sortir une table et 8 chaises pour se réunir à la grande salle ou au rez-inférieur de celle-ci.

- lorsqu'un cours a lieu sur deux jours, la ou les salles sont déclarées indisponibles également le soir, alors qu'il ne s'y passe rien.

Il est dommage de laisser des salles si précieuses inoccupées, alors que le besoin est réel et comme il n'est pas acceptable qu'une commission de contrôle se retrouve à siéger au bistrot, par ce postulat je propose des pistes d'amélioration et je demande à notre Municipalité :

D'étudier la possibilité de répondre en priorité à la demande de ses propres organes pour la mise à disposition de salle de réunion.

D'étudier la possibilité de répondre à la demande générale en salle de réunion en engageant plus généralement tous les locaux existants.

D'étudier la possibilité faire libérer les salles durant les tranches horaires de non utilisation afin de les mettre à disposition d'autres usagers (par exemple en soirée si un cours a lieu seulement en journée ou le samedi lorsque le dépouillement a lieu le dimanche)

De livrer les conclusions de sa réflexion à notre conseil.

D'avance, je remercie notre exécutif pour la bienveillance avec laquelle il traitera le présent postulat, présent postulat que je ne pense pas nécessaire de renvoyer à une Commission, mais qui pourrait être directement traité par la Municipalité.

Je vous remercie.

Mme la Présidente remercie M. Deillon et rappelle que le postulat peut effectivement soit être renvoyé à une Commission, soit directement à la Municipalité. Il doit cependant, pour que le Conseil rentre en matière, être soutenu par quinze personnes.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

On a effectivement eu peu de temps pour se déterminer. Toutefois, le groupe des Vertes et Verts, si prima facie est tout à fait favorable au fond du postulat, se demandait s'il ne serait pas plus opportun à ce stade de déposer une interpellation et demander au postulant s'il ne désirait pas transformer ça en interpellation, quitte à revenir avec un postulat en fonction de la réponse municipale.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous sommes un peu perplexes au PLR parce que nous avons cru comprendre, et c'est ce que nous ont dit les membres PLR de la COFIN, que la Commission des finances avait déjà demandé à la Municipalité un tel examen des bâtiments et notamment des salles de notre commune et de la manière dont ces salles sont utilisées.

Est-ce que votre postulat ne fait pas double emploi, surtout que la Municipalité est sur le point de répondre à la Commission des finances ? Et au nom du PLR, j'abonde dans le sens de M. Boulaz, peut-être qu'il vaudrait mieux faire en tous les cas une interpellation, vu l'objet. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il y a des éléments tout à fait pertinents et légitimes dans le postulat de M. Deillon. Je ne pense pas qu'en fait c'est seulement l'UDC qui a été confronté à un tel problème. Au parti socialiste aussi, ça nous est arrivé de demander une salle et les salles étaient toutes occupées et nous n'avons pas pu trouver une salle. Je me rappelle dans le cadre de la CISIP aussi, ça nous était arrivé, donc ça veut dire que nos salles sont beaucoup sollicitées. Je vais continuer dans le sens de M. Boulaz et de Mme Lasserre en demandant de transformer ce postulat en une interpellation et je pense que c'est tout à fait légitime que la Municipalité réfléchisse sur la réorganisation de ces salles, afin qu'elle puisse répondre aux besoins de la population de manière démocratique. Merci.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste corriger quelque chose. En fin de compte, la COFIN n'a pas demandé pour ces salles. Elle a juste fait une demande générale sur l'ensemble des salles ou des bâtiments, il s'agit d'une autre demande qui concerne les salles mises à disposition des partis ou d'autres organisations, donc c'est une demande qui n'a rien à voir avec la demande de la COFIN en préalable.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai déposé ici un postulat, parce que justement le but du postulat, c'est de demander à la Municipalité de faire une étude, de voir ce qui se fait et qui peut se faire, alors qu'une interpellation serait une manière de lui demander de justifier un acte de son administration. Donc, je n'ai pas le sentiment que ma demande soit en corrélation avec une interpellation, mais c'est bel et bien une demande d'étudier la possibilité de faire mieux et d'arriver avec une proposition, donc je pense que le postulat est adapté au souhait.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Si j'ai bien compris, j'appartiens au parti qui a les faveurs, puisqu'on n'a pas dit que le PLR n'avait pas droit aux salles et que tous les autres partis sont brimés dans cette histoire. J'ai un peu de peine à entendre ce que M. le rapporteur vient de dire. Tout ce que vous avez dit M. Deillon, si vous le pensez ou si ça s'est passé, vous auriez pu au moins à la première incartade et mode de fonctionnement de ce genre, qui est inadmissible si on vous a privés d'une salle, alors qu'on l'a donnée à une autre parti, et de manière préférentielle, vous auriez peut-être pu nous contacter.

Ce n'est pas avec une interpellation d'ordre général, en généralisant complètement cette situation, alors si j'ai bien compris, il y a deux partis qui sont concernés. On va faire notre introspection au niveau de la Municipalité, voir comment on procède au niveau du secrétariat et des domaines pour arriver à répartir correctement ces salles de manière à ce que tout le monde soit servi. J'ai vraiment un peu de peine à croire tout ce que j'ai entendu dans le développement du postulat, c'est remettre fondamentalement en cause l'éthique aussi du personnel communal qui prend le téléphone par rapport à une demande et qui en fin de compte la sous traite de cette façon et ensuite décide quasi manu militari de donner la préférence à quelqu'un. Au nom de la Municipalité, je dois vous avouer que de temps en temps, ça nous arrive aussi. On est assez choqués de ce genre de description de notre mode de fonctionnement par rapport à des réservations de salles. Au moins, cela a été dit une fois et on le dit là !

A partir de là, M. Deillon dit que ce n'est pas une interpellation sur le mode de fonctionnement de la Municipalité et de sa gestion. Justement, c'est ce qu'il est en train de dire ! Il est en train de dire justement que la Municipalité ne fait pas comme elle devrait par rapport à ça, il pose des questions, ok, alors on va y répondre en effet en essayant de vous prouver que ce n'est absolument pas le cas et que tout ce qui a été dit à ce micro par rapport à ces préférences ou le fait de devoir aller au bistrot...Alors, en effet, si une fois il n'y avait pas assez de salles et que les gens ont du se rabattre dans un restaurant ou à domicile, ça peut peut-être arriver dans la vie d'un parti politique qui n'a pas fait quelque chose chez quelqu'un parce qu'il n'arrivait pas à le faire autrement. A partir de là, c'est très volontiers qu'on répondre à l'interpellation, si ce postulat est transformé en interpellation, et si c'est un postulat et que le Conseil nous le renvoie dans sa majorité, on y répondra, mais alors je peux vous assurer qu'il y aura une réponse très claire.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je ne pense pas avoir écrit ce que le Syndic a ressenti. Je n'ai pas pleuré la brimade. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas eu de salle, que nous sommes fâchés, nous nous sommes débrouillés autrement. Simplement, je pense qu'il y a moyen de trouver des solutions pour mieux utiliser nos salles. Alors, effectivement, la Commission des finances avait demandé un inventaire des différents locaux en général que nous avons, inventaire qui est en préparation. Il n'y a pas de souci, ça n'a pas vraiment quelque chose à faire avec ça. Simplement que, aujourd'hui, personnellement, je sais que nous disposons d'un certain nombre de salles. Il y a celles que je connais, qui sont celles de Castelmont, celles qui sont à la grande salle et celles qui sont au Château. J'ai découvert la salle de la piscine il n'y a pas si longtemps. Je n'invente rien, c'est quand même en séance de la COFIN qu'on nous a dit que cette salle était extrêmement peu utilisée, parce qu'elle n'était pas proche, etc.

Je pense que suggérer, comme je l'ai dit, que l'on utilise toutes les salles à notre disposition pour pouvoir les attribuer n'est pas une attaque, n'est pas non plus une question, donc vraiment, l'objectif du postulat est que la Municipalité regarde quelles sont les salles qui pourraient être mises à disposition au même titre que celles que nous connaissons et que l'on se contraigne un tout petit peu plus en les réattribuant le soir quand il y a un cours durant la journée, des choses comme ça. Je suis désolé M. le Syndic, je ne voulais en tout cas pas, ni vous attaquer vous, ni votre Municipalité, mais plutôt essayer d'apporter une amélioration dans la distribution des salles. Ceci dit, je vous prie et vous serais reconnaissant de soutenir le postulat.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Après le caliméro Deillon, le caliméro Saugy. C'est M. le Syndic qui m'oblige à intervenir, parce qu'il dit qu'il ne se souvient pas qu'il y a eu des interventions de cet ordre. Alors, il y en a eu une, la mienne, il y a quelques années, pas beaucoup et la surprise que j'avais eue, c'était d'avoir reçu une facture pour la location d'un local dans un bâtiment communal pour le parti socialiste. M. Gillièron m'a répondu : envoie-moi une copie de la facture. Il se trouve bêtement que j'étais tellement mal à l'aise de mettre dans les comptes du parti socialiste que je tenais, une facture de la Commune de Prilly, que j'avais payé moi-même, donc j'ai enterré la chose. Je suis donc un autre caliméro avec des grosses larmes. Mais en revanche, je pense en effet que c'est une bonne interpellation et qu'une réponse à ce sujet, sous forme d'une interpellation qui serait venue me semble une bonne démarche. J'ajouterai quand même une remarque personnelle. C'est que lorsque l'on met à disposition une salle, il faut mettre à disposition un concierge, organiser l'ouverture, la fermeture de la porte et c'est vrai que parfois, ça coûte plus cher d'engager le personnel pour gérer le prêt que la mise à disposition elle-même du local, ce n'est donc pas une solution si simple que cela. On l'a vu par exemple pour la piscine, de prolonger de quelques heures par mois les heures d'ouverture de la piscine, ça coûte CHF 25'000.-. Il faut simplement s'attendre au fait que si on met plus facilement des salles à disposition à n'importe quelle heure, ça coûte aussi justement en frais de personnel. Alors, caliméro, je pleure et je n'en fais pas un drame et je trouve que c'est une bonne interpellation et probablement quand même pas un postulat.

M. le Conseiller Francis Richard (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

Je voulais juste préciser une chose, c'est que justement, dans ma longue carrière de Président de la Commission des finances, il m'est arrivé plusieurs fois de devoir convoquer la Commission des finances chez moi, ce qui est parfaitement correct, mais je dois indiquer qu'il ne s'agit pas d'ostracisme, parce qu'on fixait notre calendrier plusieurs semaines à l'avance, voire plus d'un mois quelques fois et c'était souvent des séances très éloignées où les salles n'étaient pas disponibles. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'ostracisme ou de favoriser l'un ou l'autre, c'est simplement parce que les salles sont très demandées, comme l'interpellateur l'a dit. Je précise que je n'ai jamais senti que c'était pour embêter la Commission des finances ou quoi que ce soit.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'aimerais juste ajouter deux mots. Quand le parti socialiste a demandé pour réserver la salle, ça nous est arrivé une ou deux fois sur cinq ou sept ans. Ça veut dire que les salles sont beaucoup sollicitées et demandées par la population et les associations locales et je trouve que c'est tout à fait positif. Ce que j'aimerais préciser, c'est que le parti socialiste n'est pas du tout concerné à ce propos. Donc, si on compare avec l'UDC, M. le Syndic, je pense que l'agenda de gestion des salles mérite quand même une amélioration. Il faut jeter un coup d'œil peut-être et voir comment on peut améliorer. Merci.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes en train de finaliser l'étude sur le répertoire des salles à disposition, de qui les loue, dans quelles conditions, etc., donc là, il y a quand même un gros travail qui est en train d'être fait. On espère finaliser tout bientôt. C'est vrai que ce sont des salles qui sont très demandées, c'est vrai aussi qu'on ne peut pas tellement, je comprends tout à fait votre demande, mais prioriser certains bénéficiaires, plutôt que d'autres, c'est compliqué, en général, c'est le premier arrivé, le premier servi, tout en sachant qu'il y a des associations qui louent des locaux régulièrement chaque année à la même date. Alors, c'est clair que si la Commission de gestion ou la Commission des finances, vous avez besoin de salles, plus tôt on le sait et plus tôt on peut s'organiser, mais si elles sont déjà réservées, on a un peu de mal à recontacter la première association ou les premières personnes qui ont demandé la salle pour leur dire finalement : Ah, finalement, il y a la Commission de gestion qui passe ce jour-là, on ne peut plus vous donner la salle.

Pour moi, c'est simplement une question d'organisation. On peut tout à fait prêter ces salles à un parti quel qu'il soit, il n'y a pas de souci de ce côté-là, c'est juste une question d'organisation. Je ne sais pas si le fait de remettre à plat, de trouver la meilleure organisation possible, ça mérite un postulat, je ne suis pas persuadé, donc je vais aussi demander à M. Deillon de transformer ce postulat en interpellation et auquel cas on y répondra très volontiers. Pour moi, c'est juste une question d'organisation et de faire en sorte de trouver la meilleure organisation pour satisfaire le maximum de monde, tout en sachant qu'on ne peut pas mettre deux personnes qui n'ont rien à y faire dans la même salle, car ça risque de poser des problèmes. Merci.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente demande à M. Deillon s'il maintient sa position d'un postulat après tout ce qu'il a entendu.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Après tout ce que j'ai entendu, demander d'étudier la possibilité et de livrer des conclusions, pour moi c'est un postulat. Si le Conseil n'en veut pas, tant pis, c'est un postulat.

Mme la Présidente demande à M. Deillon de lui confirmer qu'il demande bien de transmettre directement le postulat à la Municipalité.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Effectivement, Mme la Présidente, je pense que ça n'apporterait rien qu'une Commission se penche sur ces propositions, étant donné qu'elle ne dispose pas non plus de toutes les informations nécessaires.

Mme la Présidente précise que l'on se trouve dans le 2^{ème} cas de figure prévu par le Règlement du Conseil.

Elle précise qu'elle passe directement au vote en posant la question suivante : que celles et ceux d'entre vous qui acceptent la prise en considération immédiate et le renvoi à la Municipalité du postulat déposé par M. Deillon sont priés de le faire en levant la main.

Mme la Présidente demande ensuite qui refuse de transmettre directement à la Municipalité le postulat déposé par M. Deillon.

Vote : le renvoi à la Municipalité du postulat de M. Fabien Deillon est refusé par une majorité de non, 7 oui et 14 abstentions .

15. Questions et divers

Mme la Présidente rappelle que le 14 novembre 2016, M. Ihsan Kurt posait une question au bureau du Conseil, dont elle lit une petite partie :

« ...Dès lors, dans un souci d'efficience pour notre fonctionnement, je demande que le bureau du Conseil, en collaboration avec les présidents de groupes, discutent et établissent un mode de faire, voire une mini formation à ce rôle de président de Commission, dans les bons intérêts de notre Conseil. Merci de votre attention. ».

Cette question a donc été reprise par le bureau, discutée avec les présidents de groupes et finalement, un aide mémoire destiné aux présidents des Commissions a été élaboré. Je vais vous en donner lecture :

Conseil communal de Prilly Aide-mémoire destiné aux présidents des commissions

Rappel sur les étapes qui précèdent la tenue d'une commission :

Avec les délais fixés dans le règlement du Conseil communal, les opérations de mise en place des commissions ont lieu en principe comme suit :

- 4 semaines avant la séance (J - 28), information au Président provisoire chargé de convoquer immédiatement la commission.
- Dans le courant de la 4e semaine précédant la séance (vers J - 25) réception des préavis par les Conseillers.
- 3 semaines avant la séance (J - 21), premières dates possibles pour la convocation de la première séance de commission.

Président et rapporteur sont invités à lire attentivement les articles 50 à 56 du règlement.

But de la fonction de Président d'une commission :

Le Président veille aux points suivants :

- Convoquer la commission dans les délais
- Ouvrir la séance, gérer les débats, clôturer la séance en respectant les avis de chaque participant
- Relire et corriger, cas échéant, le rapport rédigé par le rapporteur

- Renvoyer, dans les délais, le rapport au secrétaire du Conseil et lui remettre également le relevé des présences

Avant la date fixée pour la commission, le Président provisoire veille aux points suivants (les Conseillers auront reçu les préavis de la part du bureau) :

- Il convoque, par mail, les participants à la commission en demandant un accusé de réception.
- En principe, une date est fixée avec le Municipal. Si le Président de la commission veut la modifier, il peut le faire en trouvant préalablement une date qui convienne également au Municipal concerné (art. 52).
- Lorsqu'un commissaire est empêché de siéger, il contacte immédiatement le suppléant prévu ou, si celui-ci est indisponible, prend contact avec le Président de groupe de son parti pour trouver un remplaçant. Il en informe le président provisoire de la commission, ainsi que le bureau du Conseil.
- Si un des membres d'une commission souhaite faire intervenir un tiers, le Président provisoire demande l'avis de tous les membres de la commission. En cas d'acceptation, il en informe la Municipalité.

A la date fixée pour la commission, le Président provisoire veille aux points suivants :

- Confirmer – ou non – la nomination du Président provisoire en Président et celle du rapporteur.

Puis, le Président nommé ouvre la séance de commission :

- Accueillir le représentant de la Municipalité et des éventuels chefs de service et leur donner la parole.
- Gérer les débats durant les questions posées par les commissaires.
- Remercier le représentant de la Municipalité et les éventuels chefs de service.
- Ouvrir le débat sur le fond et gérer la prise de parole.
- Faire la synthèse des différents avis, d'éventuels amendements et passer au vote de la commission, d'abord sur les amendements, puis sur le préavis lui-même.

Après la commission, le Président devra :

- Relire le rapport et le faire parvenir, pour relecture, à chaque commissaire.
- Transmettre le rapport au secrétaire du Conseil au plus tard 7 jours avant la séance du Conseil, auquel le préavis et le rapport seront présentés.
- En cas d'impossibilité à rapporter à la date prévue, le Président de la commission en informe le Président du Conseil lequel en informe ce dernier (art. 50).
- Remettre, le soir du Conseil, un exemplaire signé au Président du Conseil.
- Remettre la fiche de présence des membres de la commission au secrétaire du Conseil.

Mme la Présidente demande à M. Kurt si la réponse répond à son questionnement.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Merci au bureau pour le travail effectué.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les questions et divers.

Mme la Conseillère Madeleine Oesch (PS) a la parole

Mme la Présidente, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a décidé d'augmenter les 10 coupons journaliers de CHF 30.- à CHF 60.- pour l'harmonisation avec le parc de Corminjoz, ce qui est bien. C'est-à-dire que maintenant, quand j'aurai des visites qui dépassent l'heure, donc pour deux heures de temps, je donne un coupon de CHF 6.-, donc CHF 3.- de l'heure, ça c'est aussi bien. Par contre, les bus de la poste, il y a toujours à Pommerai un, voire deux bus qui parquent dès 15h30 et quand le garde parc passe, ils ne sont pas amendés. Nos visites sont amendées et les bus non. J'aimerais savoir combien paie la poste (ce n'est pas un véhicule de la commune) par mois ou par année pour le parcage. Merci.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Une petite question d'entretien sur le chemin piétonnier de Corminjoz, celui qui va de la Pommerai à Florissant, l'état du tout venant qui sert de chemin est on peut le dire médiocre et quand on a des temps comme aujourd'hui, passer par ce chemin se relève d'être relativement sportif. Serait-il possible d'envisager des travaux de réaménagement, de remise en état et respectivement à plus long terme, parce que c'est quand même un chemin piétonnier assez intéressant, d'éclairage ?

M. le Conseiller Olivier Pilet (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ça concerne l'aspect du déménagement des élèves de Jolimont à Jouxens-Mézery. La première question, je sais qu'on l'a déjà évoqué lors d'un précédent Conseil communal, quelle sera la durée du transfert de certains élèves de Prilly sur Jouxens-Mézery ? Et la deuxième question est liée aux APEMS, sachant qu'il y a une APEMS à Jolimont, est de savoir comment vont s'organiser les élèves qui seront à Jouxens pour revenir à Jolimont et en terme de transport, qu'est-il prévu par rapport à ça ? Merci beaucoup.

M. le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai juste une question concernant la rivière qui suit la route de Broye. Pour le moment, je me fais un petit peu de souci, parce que j'ai vraiment l'impression que c'est une ravine impressionnante, il n'y a pas beaucoup d'eau au fond. Ce qui m'intéresserait, c'est qu'on puisse participer éventuellement à la plantation, voir quels genre de petits arbres on pourrait mettre pour que ça devienne joli, parce que pour le moment, on a un peu l'impression qu'on a un fossé qui parcourt un peu toute la rue de Broye et c'est un peu dommage. Alors, qu'en est-il de la suite ? Et je participerai volontiers à l'aménagement, éventuellement en plantation de buissons d'essence indigène qui seraient intéressants pour rendre la route de Broye passionnante.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

M. Boulaz, le chemin piétonnier Corminjoz, c'est celui-là que vous aviez désigné. Il est prévu incessamment sous peu de faire des travaux de chauffage à distance à côté de ce chemin, dans la parcelle communale et c'est clair qu'une fois que ces travaux seront terminés, on remettra en état le chemin. Dans l'intervalle, on va voir ce qu'on va pouvoir faire, peut-être pas poser des dalles, mais remettre un peu de copeaux pour améliorer ce chemin, dans la mesure du possible.

M. Jean-Petit-Matile concernant le ruisseau de Broye et les plantations, nous n'avons pas encore inventé à Prilly un effet participatif de la population aux travaux communaux. Il faudra qu'on invente ça à l'occasion. Plus sérieusement, si vous le voulez, vous pouvez passer au service Urbanisme & Constructions au Château. Vous pourrez consulter le tableau des plantations qu'on a mis à disposition des riverains. Ils ont tous reçu un tout ménage les informant qu'ils pouvaient venir voir le dossier de tout ce qu'on allait planter (c'est un dossier relativement épais). Sitôt que les conditions météo nous le permettront, nous allons attaquer ces plantations au fur et à mesure du chemin. La largeur et la profondeur du ruisseau, ce sont malheureusement des calculs des hydrauliciens qui font qu'ils doivent tenir compte des pluies centennales millénaires. Si ça arrive une fois, on doit pouvoir absorber cette eau d'où elle viendrait. On doit prévoir la largeur et la profondeur suffisante pour ça.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Volontiers,

Mme Oesch, j'ai pris note de quels véhicules vous parlez, ils sont facilement repérables, on va pouvoir dire au garde parc d'être beaucoup plus attentif. Il est exclu en effet qu'ils parquent aussi tôt que ça. On va regarder ça de manière à ce qu'ils respectent et intervenir si ce n'est pas le cas.

M. Pilet, le transfert Corminjoz, vous avez raison, il y a en effet quelque chose qui va s'organiser pour l'année prochaine. Combien de temps ça va durer ? Ça dépendra des effectifs des prochaines années, mais le directeur a quand même penché sur deux à trois ans par rapport à ce transport Prilly Jouxens et je ne vais pas aller trop dans le détail parce qu'il y a une séance le 23 mars avec les parents, parce que ce sont eux les premiers concernés avec leurs enfants, puis c'est là que le directeur et les municipaux des écoles donneront les renseignements. Mais rassurez-vous, nous prenons ça très au sérieux parce que si c'est court comme trajet, ce n'est pas forcément évident de les déplacer. En ce qui concerne le midi à l'APEMS, je passe la parole à Mme Bourquin Büchi.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

En ce qui concerne la prise en charge des enfants qui pourraient être en classe à Jolimont et qui seront déplacés à Jouxens, nous sommes encore en train d'organiser les choses.

En tout cas, il y a une chose qui est sûre, c'est que les enfants inscrits et pour lesquels nous avons de la place, parce que s'il y a plus d'enfants que de places, de toute façon on ne pourra pas entrer en matière, mais pour les enfants qui sont inscrits et qu'il y aurait de la place, il y a deux pistes qui sont explorées. La première serait que l'accueil à midi se fasse à Jouxens directement, puisqu'il y a un petit réfectoire scolaire, mais on ne sait pas s'ils peuvent vraiment prendre en charge nos élèves, nous sommes donc là en négociation avec eux pour que les enfants qui de toute façon iraient à l'APEMS ne soient pas obligés de descendre jusqu'à Jolimont, pris en charge à midi à Jolimont et remontés à Jouxens. Par contre, le matin et l'après-midi, ils seraient accueillis à Jolimont. De toute façon, les enfants qui veulent rentrer chez eux à midi seront ramenés de Jouxens à Prilly. Donc, là, on doit voir soit est-ce qu'à midi, on fait aussi l'accueil à Jolimont ou on arrive à trouver une solution d'accueil à Jouxens, ça c'est encore en négociation. Mais, on fera en sorte que, dans la mesure des places disponibles, on puisse accueillir les enfants qui ont besoin de l'APEMS.

Mme la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Madame, Messieurs de la Municipalité,

Un petit divers pour conclure cette soirée. Nous avons longuement parlé de l'occupation des salles de Castelmont et de notre Commune et j'en profite pour dire, certains d'entre vous savent que j'habite vraiment en face de Castelmont, je pourrais sauter de ma chambre pour venir au Conseil et j'ai remarqué à plusieurs reprises ces derniers mois que malheureusement les lumières restent allumées très tard dans la nuit, voire toute la nuit, je ne pense pas que les utilisateurs restent jusqu'à 03h00 du matin...Donc, je voulais juste prêter attention aux usagers de nos salles de bien faire attention à éteindre les lumières en quittant Castelmont. Les couloirs sont automatisés, mais pas les salles, sauf erreur. Cette salle était allumée tout le week-end. Petite économie d'énergie que nous pourrions facilement faire. Merci de votre attention, bonne soirée.

16. Contre-appel

Mme la Présidente remercie les Conseillers de leur présence et de leur participation. Elle précise que les scrutateurs ont fait un contre-appel, tout est en ordre. Elle demande à Mme Ait-Si-Selmi de venir auprès du secrétaire du Conseil pour renseignements.

Mme la Présidente lève la séance à 22h00
6 mars 2017